



Ouagadougou, le 12 OCT 2022

Marché

N°CEA-CEFGRIS/00/01/02/00/2022/0006 du 06/10/2022

N°2022- /MESRI/SG/UJKZ/P/DAF

Objet : Travaux de rénovation du local du
Centre de Compétence en Education Numérique
du CEA-CEFGRIS.

TITULAIRE : TACIME INDUSTRIE SARL
09 BP 532 OUAGADOUGOU 09
Tél : 25 47 19 72 / 71 38 07 43

DELAI DE LIVRAISON : Quarante-cinq (45)
jours

MONTANT DU MARCHE : Vingt-sept
millions sept cent trente mille huit cent vingt-six
(27 730 826) FCFA TTC.

FINANCEMENT : Budget CEA-CEFGRIS,
Exercice 2022

ORDRE DE SERVICE N°01

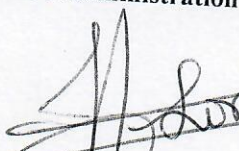
Par le présent ordre de service, TACIME INDUSTRIE SARL est invitée à :

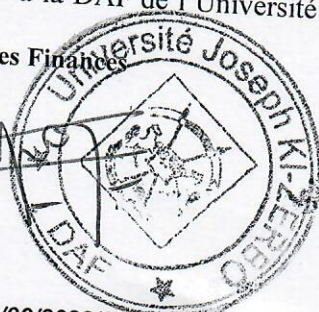
1. Recevoir quatre (04) originaux du marché N°CEA-CEFGRIS/00/01/02/00/2022/0006 du 06/10/2022;
2. Faire deux (02) copies ;
3. S'acquitter des droits de timbres et d'enregistrement ;
4. Retourner trois (03) originaux et une copie enregistrée dudit marché à la Direction de l'Administration et des Finances.

Le.....14 OCT 2022.....est la date du début du délai des travaux de rénovation.

Le présent ordre de service certifié à la minute, inscrit au registre sous le N°2022- /MESRI/SG/UJKZ/P/DAF sera notifié à TACIME INDUSTRIE SARL par Monsieur Christophe O. ABO chef du service de la commande publique à la DAF de l'Université Joseph KI-ZERBO.

Le Directeur de l'Administration et des Finances

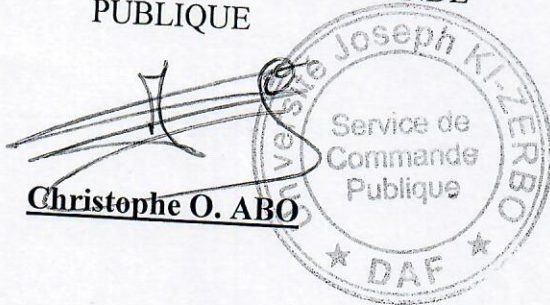

Hamidou LOMPO



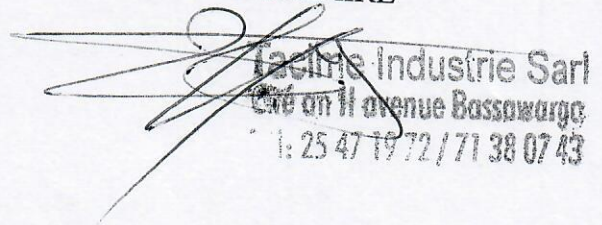
NOTIFICATION

Le.....12 OCT 2022....., je soussigné Monsieur **Christophe O. ABO**, chef du service commande publique à la DAF de l'Université Joseph KI-ZERBO, déclare m'être rendu à la représentation de **TACIME INDUSTRIE SARL** à Ouagadougou et avoir remis à son représentant, la copie conforme de l'**Ordre de Service n°01** en date du 12 OCT 2022 inscrit au registre sous le N°2022-_____/MESRI/SG/UJKZ/P/DAF relatif au marché N°CEA-CEFORGRIS/00/01/02/00/2022/0006 du 06/10/2022.

LE CHEF DE SERVICE COMMANDE
PUBLIQUE



RECONNUE EXACTE
LE TITULAIRE



MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET
DE L'INNOVATION

SECRETARIAT GENERAL

UNIVERSITE JOSEPH KI-ZERBO

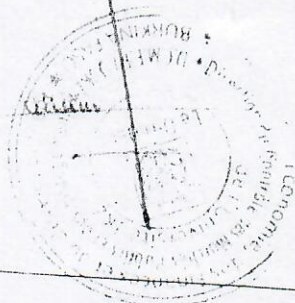
SECRETARIAT GENERAL

PRESIDENCE

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION
ET DES FINANCES

BURKINA FASO
Unité- Progrès- Justice

VISA du DCMEF



MARCHE N°CEA-CEFORGRIS/00/01/02/00/20220.0.0.08

Suivant Consultation Restreinte

N°2022-001/UJKZ/P/CEFORGRIS/PRM du 02/03/2022.

APPROUVE LE 06 OCT 2022

NOTIFIE LE _____ par O.S. no _____

OBJET :

Travaux de rénovation du local du Centre de Compétence en
Education Numérique du CEA-CEFORGRIS.

TITULAIRE :

TACIME INDUSTRIE SARL
09 BP 532 OUAGADOUGOU 09
Tél : 25 47 19 72 / 71 38 07 43

MONTANT :

Vingt-sept millions sept cent trente mille huit cent vingt-six
(27 730 826) FCFA TTC.

DÉLAI D'EXECUTION :

Quarante-cinq (45) jours

FINANCEMENT :

PTBA 2022 du Projet CEA-CEFORGRIS

MARCHE N°CEA-CEFORGRIS/00/01/02/00/2022/.....000006

ENTRE

Pr Jean François Silas KOBIANE, Président de l'Université Joseph KI-ZERBO, agissant au nom et pour le compte de ladite Université, 03 BP : 7021 Ouagadougou 03, Tél : 25 30 70 64/65, désigné ci-après par le terme « **AUTORITÉ CONTRACTANTE** »,

D'UNE PART

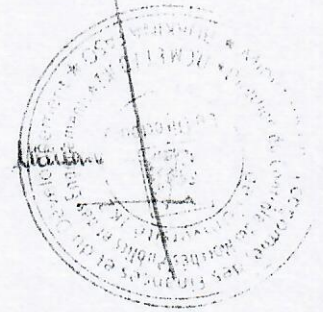
ET

Monsieur **Boukaré IMA**, Gérant de **TACIME INDUSTRIE SARL**, agissant au nom et pour le compte dudit établissement, inscrit au registre de commerce de Ouagadougou sous le **RCCM N° BF OUA 2019 B 0178**, **IFU N° 00114478 Y** faisant domicilié à Ouagadougou, 09 BP 532 OUAGADOUGOU 09 Tél : 25 47 19 72 / 71 38 07 43, désigné ci-après par le terme « **TITULAIRE** ».

D'AUTRE PART

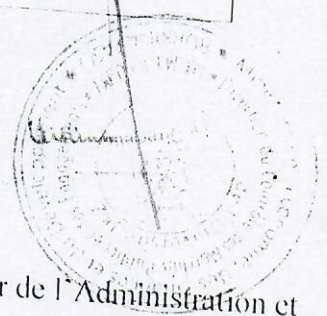
IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

1. Le présent marché a pour objet des travaux de rénovation du local du Centre de Compétence en Education Numérique du CEA-CEFORGRIS.
 2. Le délai d'exécution du marché est de **Quarante-cinq (45) jours**.
 3. Les documents suivants sont considérés et interprétés comme faisant partie intégrante du présent marché, dans l'ordre de priorité ci-dessous :
 - le présent marché;
 - l'acte d'engagement ;
 - la facture proforma;
 - le CCAP ;
 - le cahier des prescriptions techniques;
 - le bordereau des prix unitaires;
 - le bordereau des quantités et des prix ;
 - le CCTG ;
 - le CCAG applicables aux équipements, fournitures et services courants;
 4. Le montant du marché est de Vingt-sept millions sept cent trente mille huit cent vingt-six (27 730 826) FCFA TTC.
 5. En contrepartie des paiements à effectuer par l'autorité contractante au titulaire, dans les conditions indiquées dans le CCAP, le titulaire s'engage par les présentes, à exécuter le marché conformément aux dispositions du marché.
 6. L'autorité contractante s'engage par les présentes à payer au titulaire à titre de rétribution pour l'exécution du marché, les sommes prévues au marché aux échéances et de la manière qui sont indiquées dans le CCAP.
 7. Les paiements seront effectués sur le compte **Badf BURKINA FASO n° 001300011273**,
Code banque : BF207; Code guichet : 01001; Clé RIB : 84 au nom de **TACIME INDUSTRIE SARL**.
 8. Le marché ne sera définitif qu'après approbation par l'autorité compétente.
- EN FOI DE QUOI**, les parties contractantes ont apposé leurs signatures respectives sur le présent acte, les jours et an ci-dessous mentionnés.



MARCHE N°CEA-CEFGRIS/00/01/02/00/2022/000006

Ont signé



Lu et approuvé par le Titulaire

Dressé par le Directeur de l'Administration et des Finances de l'Université Joseph KI-ZERBO

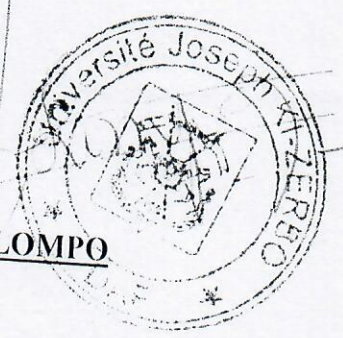
Ouagadougou, le

Ouagadougou, le

Tacime Industrie Sarl
Cité 11 avenue Bassawargo
0025 47 19 72 / 71 38 07 43


Boukaré IMA

Hamidou LOMPO



Approuvé par le Président de l'Université Joseph KI-ZERBO

Ouagadougou, le 06 OCT 2022,




Jean Francois Silas KOBIANE
Chevalier de l'Ordre des Palmes Académiques

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES APPLICABLE AUX MARCHES DE TRAVAUX

Les dispositions du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) qui suivent complètent les dispositions du Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG). Dans tous les cas où les dispositions se contredisent, les dispositions ci-après prévaudront sur celles des Clauses administratives générales (Les dispositions du CCAP prévalent sur celles du CCAG). Le numéro de la Clause générale à laquelle se réfère une Clause particulière est indiqué dans la colonne centrale relative aux articles du CCAG.

CONDITIONS	ARTICLES	DISPOSITIONS
Désignation des intervenants	4.1.1 <i>Voir définitions au vocabulaire de la commande publique à la page vii du présent DSNA.</i>	Maître d'Ouvrage : UNIVERSITE JOSEPH KI-ZERBO Maître d'Œuvre : TACIME INDUSTRIE SARL 09 BP 532 OUAGADOUGOU 09 Tél : 25 47 19 72 / 71 38 07 43 09 SEP 2007
Documents contractuels	5.2 (e)	(a) le marché ; (b) l'acte d'engagement ; (c) le cahier des clauses administratives particulières ; (d) le cahier des clauses techniques particulières ; (e) les plans, dessins, notes de calcul, cahiers de sondage et dossiers géotechniques ; (f) le bordereau des prix ; (g) le détail quantitatif et estimatif ; (h) la décomposition des prix forfaitaires et sous détail des prix unitaires [<i>Insérer, le cas échéant</i>] ; (i) le cahier des clauses techniques générales ; (j) le cahier des Clauses administratives générales ; (K) les ordres de commande En cas de contradiction ou de différence entre les pièces constitutives du marché, ces pièces prévalent dans l'ordre où elles sont énumérées ci-dessus.
	5.2 (h)	Décomposition des prix forfaitaires et/ou sous détail des prix unitaires <i>Sans objet</i>
	5.2 (j)	Autres documents techniques : <i>Sans objet</i>
Estimation des engagements financiers du Maître d'Ouvrage	6.8	<i>Délai de remise de l'estimation : Sans objet</i>
Garanties	7.1.1	La garantie de bonne exécution sera de 5% du Montant du marché augmenté des avenants éventuels.
Retenue de garantie	7.2.1	La retenue de garantie sera de 5% du montant du marché augmenté des avenants éventuels.

CONDITIONS	ARTICLES	DISPOSITIONS
Assurances	7.3.1	<p>Les polices d'assurances suivantes sont requises au titre du présent Marché pour les montants minimum indiqués ci-après :/</p> <ul style="list-style-type: none"> - assurance des risques causés à des tiers : <i>Sans objet</i> - Assurance des accidents de travail : <i>100% du coût de la prise en charge de la victime</i> - assurance "Tous risques chantier" : <i>100 % de FCFA du montant HTVA du marché</i> - Assurance couvrant la responsabilité décennale : sans objet
Montant du Marché	11.1.1	<p>Le Montant du Marché résultant du Devis quantitatif et estimatif et calculé dans les conditions prévues à l'Article 11.1 du CCAG est un montant estimé égal à :</p> <p>Vingt-sept millions sept cent trente mille huit cent vingt-six (27 730 826) FCFA TTC.</p>
Révision des prix	11.4.2	<p>Les prix sont fermes et les dispositions de l'Article 11.4.2 du CCAG relatif à la révision des prix ne sont pas applicables.</p>
Actualisation des prix	11.4.3	<p><i>Les prix ne sont actualisables</i></p>
Impôts, droits, taxes, redevances, cotisations	11.5.1 11.5.2	<p>Les prix du présent Marché sont réputés déterminés en Toute Taxes Comprises (TTC). (Article 11.1.1. du CCAG).</p>
Travaux en régie	12.3.1 a)	<p>Les modalités de calcul de la rémunération des travaux en régie sont les suivantes : sans objet</p> <p>Les salaires et indemnités versées à l'occasion de travaux en régie passibles des charges salariales seront majorés dans les conditions ci-après : charges salariales : frais généraux, impôts, taxes et bénéfices : Sans objet</p>
	12.3.1 b)	<p>Les autres sommes dépensées à l'occasion de travaux en régie seront majorées dans les conditions ci-après : frais généraux, impôts, taxes et bénéfices Sans objet</p>
Pourcentage maximum des travaux en régie par rapport au Montant du Marché	12.3.2	<p>Le pourcentage est de : Sans objet</p>
Acomptes sur approvisionnement	12.4	<p>Prévus _____</p> <p>Non prévus <input checked="" type="checkbox"/> X _____</p>

CONDITIONS	ARTICLES	DISPOSITIONS
Avance forfaitaire de démarrage	12.5	<p>Le mode de calcul de l'avance est le suivant : ---sans objet---</p> <p>a) pourcentage par rapport au Montant du Marché: 30% payable contre une garantie de remboursement de l'avance à concurrence de 100% du montant de ladite avance.</p> <p>L'avance sur les paiements contractuels sera remboursée comme suit: le remboursement commence lorsque le montant payé au titre du marché atteint 30 % du montant initial de celui-ci et doit être terminé lorsque ce montant atteint 80 % selon la formule suivante :</p> $RI = \frac{A (X' - X'')}{(80 - 30)}$ <p>dans laquelle :</p> <p>RI représente le montant à rembourser</p> <p>A représente le montant de l'avance consentie</p> <p>X' représente la valeur en pourcentage du décompte payé ou à payer par rapport au montant initial du marché et doit être inférieur ou égal à 80 % ($X' \leq 80\%$)</p> <p>X'' Représente la valeur en pourcentage du décompte précédent par rapport au montant initial du marché et doit être supérieur ou égal à 30 % ($X'' \geq 30\%$)</p> <p><u>N.B.</u> Le calcul de X' et X'' est poussé jusqu'à la deuxième décimale arrondie au chiffre supérieur.</p>
Intérêts moratoires	12.7	<p>Taux : conformément aux dispositions de l'article 173 du décret n°2017-049/PRES/PM/MINEFID du 1er février 2017 portant procédure de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public;</p>
Modalités de règlement des acomptes	14.2.3	<p>Les paiements à l'Entrepreneur seront effectués au compte bancaire suivant : Compte Badf BURKINA FASO n° 001300011273, Code banque : BF207 ; Code guichet : 01001 ; Clé RIB : 84 au nom de TACIME INDUSTRIE SARL.</p>
Force majeure	19.3	<p>Seuil des intempéries constituant un cas de force majeure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pluviométrie en 24 h (mesurée en un point du chantier) : supérieure à 150 mm ; - Vitesse du vent (mesurée à moins de vingt kilomètres d'un point du chantier) : supérieure à 150 km/h. <p>NB : les valeurs à considérer sont celles enregistrées par la station météorologique la plus proche</p>
Délai d'exécution	20.1.1	<p>Le délai d'exécution est de Quarante-cinq (45) jours pour chaque lot</p>
Prolongation des délais d'exécution pour cause d'aléas climatiques	20.2.2	<p>Seuil des intempéries entraînant une prolongation des délais d'exécution des travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pluviométrie en 24 h (mesurée en un point du chantier) : supérieure à 150 mm ; - Vitesse du vent (mesurée à moins de vingt kilomètres d'un point du chantier) : supérieure à 150 km/h. <p>NB : les valeurs à considérer sont celles enregistrées par la</p>

CONDITIONS	ARTICLES	DISPOSITIONS
Prolongation des délais d'exécution ouvrant droit à résiliation	20.2.4	station météorologique la plus proche. NB : seules les intempéries ci-dessus peuvent justifiées toute demande de prolongation de délai. Seuil de prolongation des délais d'exécution ouvrant droit à la résiliation du Marché : lorsque le montant des pénalités de retard atteint cinq pour cent (5%) du montant du marché.
Pénalités et retenues	21.1	La pénalité journalière pour retard dans l'exécution est fixée à : $1/2000^{ème}$ du montant hors taxe de la partie du marché exécutée en retard par jour calendaire de retard.
Prise en charge, manutention et conservation par l'Entrepreneur des matériaux et produits fournis par le Maître d'Ouvrage dans le cadre du Marché	27.4	SANS OBJET
Préparation des travaux	29.1	Durée de la période de mobilisation : sans objet
Programme d'exécution	29.2	Délai de soumission du programme d'exécution : 72 heures après la notification provisoire
Sécurité et hygiène	29.3	Plan de sécurité et d'hygiène : <i>non applicable</i>
Maintenance des communications et de l'écoulement des eaux	32.6.1	<i>[indiquer, le cas échéant, les conditions particulières relatives au maintien des communications et de l'écoulement des eaux]</i>
Réception provisoire	41.1	Les modalités de réception par tranche de travaux sont les suivantes : sans objet Une pré-réception se fera à la demande de l'entreprise avec le maître d'œuvre et le consultant chargé du contrôle et de la surveillance des travaux. Modification du délai du début des opérations préalables à la réception des ouvrages : sans objet
Essais	41.2 b)	Épreuves comprises dans les opérations préalables à la réception : a) la reconnaissance des ouvrages exécutés ; b) les épreuves éventuellement prévues par l'UJKZ ; c) la constatation éventuelle de l'inexécution des prestations prévues au Marché ; d) la constatation éventuelle d'imperfections ou malfaçons ;

09 SEP 2022

CONDITIONS	ARTICLES	DISPOSITIONS
Garanties particulières	44.2	<p>L'entreprise est tenue de constituer un cautionnement définitif en garantie de la bonne exécution et du recouvrement des sommes dont il serait reconnu débiteur au titre du marché dénommé « garantie de bonne exécution ».</p> <p>Cette garantie est libérée dans le délai d'un (1) mois suivant la réception provisoire des travaux et remplacée immédiatement par la retenue de garantie qui est remboursée ou la garantie est restituée à la réception définitive des prestations après la levée de toutes les réserves.</p>
Règlement des différends	50.3.1	<p>Les différends ou litiges survenant entre les deux parties au titre du présent marché seront soumis à l'amiable à l'Organe de Règlement des Différends (ORD) de l'Autorité de Régulation de la Commande Publique (ARCOP).</p> <p>Si les parties n'ont pas réussi à résoudre leur différend devant l'Autorité de régulation de la commande publique, il sera soumis à la juridiction administrative compétente.</p>

09 SEP 2012

TAGIME INDUSTRIE SARL

Travaux d'Assemblage de
Construction, d'Installation
Métallique et d'Équipement

- Bureau de direction
- Fauteuil de direction
- Chaise visiteur
- Table de réunion
- Chaise d'accueil
- Meuble de rangement
- Comptoir de réception

- Cloisonnement de surface administrative
- Équipement d'hébergements et Hôtellerie
- Placards
- Meuble de cuisine
- Mobiliers scolaires

Interlocuteur: Boukaré IMA

OBJET: Travaux de rénovation du local
du centre de compétence en éducation
numérique de CEA-CEFGRIS de l'Université
Joseph KI-ZERBO

Ouagadougou, le
Client:

**Université Joseph
KI-ZERBO**

UFR/Sciences Humaines (UFR/SH)
Tél : 25 30 70 64/65

PRO-FORMA N°000304 G/2022

09 SEPT 2022

A. AMENAGEMENT DU LABORATOIRE					
N°	DESIGNATION	U	Qté	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
1.	Travaux préparatoires et cloisonnement				
1.1	Amenée et repli du matériel				
1.2	implantation des compartiments	ff	1	120 000	120 000
		ff	1	100 000	100 000
1.3	Cloisonnement cadre allu + plaques allucobond (h=220cm) + vitrage (h= 90cm ; ép = 0,5cm) à la partie supérieure ; couleurs au choix ; y compris toutes suggestions	m ²	31	70 000	2 170 000
1.4	Cloisonnement cadre allu + contreplaqué mélaminé (h=150cm ; ép= 0,1cm) + vitrage (ép = 0,5cm) à la partie supérieure ; couleurs au choix ; y compris toutes suggestions	m ²	75,6	75 000	5 670 000
1.5	Cloisonnement cadre allu + contreplaqué mélaminé (h=120cm ; ép= 0,1cm) + vitrage filmé (h= 130cm ; ép = 0,5cm) à la partie supérieure ; couleurs au choix ; y compris toutes suggestions au niveau du bureau du comptable	m ²	7,5	85 000	637 500

Qualité et confort

Sise à la cité An II sur l'Avenue Bassawarga en face de mur de l'ONATEL - SARL au capital de 5.000.000 FCFA
RCCM N°BF OUA 2019B0178 - IFU N°00114478Y - Direction des Impôts Ouaga I - RNI - CNSS N°1317185
Comptes : BADF N°001300011273 - Banque Atlantique

09 BP 532 OUAGA 09 - Tél : 25 30 70 64/65

10 9 SEPT 2022

1.6	Fenêtre alu vitrée coulissante de 120x150 cm	u	3	125 000	375 000
1.7	Fenêtre alu vitrée ouvrant à la française de 120x150 cm	u	1	110 000	110 000
1.8	Tabourets réglables	u	15	80 000	1 200 000
Sous-total travaux préparatoires et Cloisonnement					10 382 500
II. ELECTRICITE					
II.1	Filerie, fourreaillage, tuberie apparent et toutes autres sujétions	ENS	1	285 000	285 000
II.2	Filerie, fourreaillage, pour dispositif de surveillance caméras et toutes autres sujétions	ENS	1	85 000	85 000
II.3	Coffret étanche + dispositifs de fonctionnement	u	1	75 000	75 000
II.4	Interrupteur simple allumage marque Legrand	u	1	4 000	4 000
II.5	Interrupteur va et vient marque Legrand	u	10	6 000	60 000
II.6	Prise de courant 2 P+T marque Legrand	u	40	5 000	200 000
II.7	Luminaire plafonnier à réflecteur équipé de 4 lampes	u	9	80 000	720 000
II.8	Lampe néon de 120 Led	u	1	12 000	12 000
II.9	Brasseur d'air y compris réostat	u	1	35 000	35 000
II.10	Climatiseur 1,5 C V	u	2	350 000	700 000
II.11	Climatiseur 2 C V	u	1	475 000	475 000
II.12	Kit de surveillance vidéo + dispositif de fonctionnement (8 caméras ; DVR ; écran 32 ; disque de stockage et supports) y compris toutes suggestions de pose	u	1	650 000	650 000
II.13	Extracteur d'air + dispositif de fonctionnement (volet anti-retour ; gaine pvc ; coliers de serrage etc.)	u	3	20 000	60 000
Sous-total électricité					3 361 000
III. Plomberie - sanitaire					
III.1	Ensemble tuyauterie (alimentation et évacuations d'eau) y compris toutes suggestions	ENS	1	450 000	450 000
III.2	Regard de visite	u	1,00	85 000	85 000
III.3	Robinets inox	u	4,00	17 000	68 000
Sous-total Plomberie Sanitaire					603 000

IV.	Revêtement- peinture				
IV.					
1	Peinture FOM lavable sur murs intérieurs	m ²	86,00	4 000	344 000
IV.					
2	Peinture FOM sous face plancher	m ²	90,00	6 000	540 000
Sous-total revêtement-Peinture					884 000
TOTAL HT-A					15 230 500

B. AMENAGEMENT DU STUDIO

N°	DESIGNATION	U	Qté	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
I.	Travaux préparatoires - isolation acoustique				
I.1	Amenée et repli du matériel	ff	1	100 000	100 000
I.2	Implantation des compartiments	ff	1	70 000	70 000
I.3	Cloisonnement panneaux composites absorbants double faces avec isolant (laine de verre)	m ²	50	80 000	4 000 000
I.4	Coffrage panneaux composites absorbants une face sur murs suivant modèle	m ²	14	40 000	560 000
I.5	Fourniture et pose de plafond acoustique sous plancher	m ²	46	10 000	460 000
I.6	Fourniture et pose de moquette acoustique au sol	m ²	38	12 000	456 000
I.7	Fourniture et pose de baie (200 cm x 120 cm) à double vitrage clair	m ²	2,4	28 000	67 200
I.8	Porte capitonnée de 140cm x 250cm	u	1	210 000	210 000
I.9	Porte capitonnée de 120cm x 220cm	u	1	200 000	200 000
I.10	Porte capitonnée de 90cm x 220cm	u	2	180 000	360 000
I.11	Peinture décorative sur plafond sous plancher	m ²	46	6 000	276 000
I.12	Peinture décorative sur cloisons et coffrages	m ²	74	4 000	296 000
I.13	Peinture à fom sur murs	m ²	20	4 000	80 000
I.14	Expertise acoustique	ff	1	120 000	120 000
Sous-total travaux préparatoires - Isolation acoustique					7 255 200
II.	Électricité				
II.1	Filerie, fourreautage, tuberie apparent et toutes autres sujétions	ENS	1	235 000	235 000

II. 2	Interrupteur simple allumage marque Legrand	u	1	4 000	4 000
II. 3	Interrupteur double allumage marque Legrand	u	3	6 000	18 000
II. 4	Interrupteur va et vien marque Legrand	u	4	5 000	20 000
II. 5	Prise de courant 2 P+T marque Legrand	u	8	5 000	40 000
II. 6	Spotés économique led	u	26	8 000	208 000
II. 7	Climatiseur 2 C V	u	1	475 000	475 000
II. 8	Dismatic	u	1	15 000	15 000
Sous-total électricité					
TOTAL HT-B					1 015 000
TOTAL HT A+B					8 270 200
TVA (18%)					23 500 700
TOTAL GENERAL TTC					4 230 126
					27 730 826

Arrêté la présente pro-forma à la somme de : **Vingt-sept millions sept cent trente mille huit cents vingt-six (27 730 826) francs TTC.**

La Direction





Relevé d'identité bancaire

Code Banque

BF207

Code Guichet

01001

Numéro de Compte

001300011273

Clé RIB

84

IBAN (Identifiant International)

BF42BF2070100100130001127384

Code BIC

BAGFBFBF

Domiciliation

BURKINA

TACIME INDUSTRIE

09 BP 532 OUAGA 09

OUAGADOUGOU

Intitulé du compte

TACIME INDUSTRIE

